

FT126 – Bande PVC antidérapante 1B**Descriptif**

Bande antidérapante auto-adhésive en PVC souple griffé.

À coller dans les profilés pour nez de marche modèles Évolutifs.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur uniquement.

Trafic tertiaire.

Matières

- PVC souple griffé en surface.
- Adhésif butyle noir.

Références

Couleur	Largeur	Longueur	Référence
Anthracite	36 mm	15,30 m	27 53 630

Mise en œuvrePréparation du support :

- Mettre en place préalablement le nez de marche choisi.
- Dépoussiérer soigneusement la réservation du nez de marche.
- Éliminer toute trace grasse à l'aide d'alcool isopropylique dilué type **VHB Cleaner réf. 22 77 900** (cf. § Options) ou d'acétone.
Ne pas utiliser d'essence ou de White-Spirit, car ce sont des produits gras.
- S'assurer que le support est parfaitement sec.

Mise en œuvre :

- Il est conseillé de préchauffer le support à une température de +20°C à +40°C. Ne pas chauffer la bande.
- Ôter le film de protection de l'adhésif sur 30 cm environ, en évitant de poser les doigts dessus.
- Positionner la bande, puis retirer progressivement le film de protection tout en pressant légèrement, de manière à éviter les inclusions d'air sous la bande. Procéder de manière à ne pas étirer la bande.
- Maroufler fermement la bande sur toute sa longueur.
- Si nécessaire, recouper la bande superflue en fin de chantier, à l'aide de ciseaux ou d'un cutter.

Options

VHB Cleaner :

- Nettoyant-dégraissant de surface à base d'alcool isopropylique dilué
- Bouteille de 1L
- Réf. 22 77 900
- Voir FT n°097



Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03